

CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER		
AUTEUR/EMETTEUR	RELEVÉ DE CONCLUSIONS	DATE DE LA REUNION
G.BARGMAN	Groupe de travail Gare+ Voies d'accès	29/05/2010 08/06/2010

PARTICIPANTS	DIFFUSION
<p><u>Présents</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 membres (29/05/10) - 13 membres (08/06/10) - Pierre Laugery - Brigitte Nelias <p><u>Excusés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 membres (29/05/10) - 6 membres (08/06/10) 	Membres du groupe de travail

SYNTHESE DE LA REUNION
<p>Le présent document est composé de deux parties :</p> <p>A) Le compte rendu de visite à la Roche sur Yon le 29 mai 2010 ;</p> <p>B) Le compte rendu de notre réunion du 8 juin 2010.</p> <p>A) <u>Compte rendu de visite à la Roche sur Yon du 29 mai 2010</u></p> <p>- Personnes rencontrées à la Mairie de la Roche sur Yon : M. Joël SOULARD : 1^{er} adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'espace rural et de la prospective ; M. Patrick YOU, adjoint aux déplacements, délégué au quartier de St André d'Ormay ; Deux responsables des services techniques, maître d'ouvrage de la passerelle.</p> <p>- Requalification du quartier de la gare :</p> <p>1) Problématique : Création d'un lien inter-quartiers renforcé par : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une nouvelle passerelle accessible aux PMR, piétons et aux vélos (vétusté de l'ancienne passerelle) ; - Un travail sur le parvis de chaque coté, valorisant la continuité piétonne ; - Une passerelle accessible aux quais 2 et 3, l'accès au quai n° 1 se faisant par la gare ; - Une information sur les trains au départ et à l'arrivée ; - Un composteur sur les quais 2 et 3. </p> <p>2) Phase de conception :</p> <p><u>Concertation de proximité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de projet, composé d'habitants du quartier, des représentants du conseil des sages et, des représentants des maisons de quartier concernées, <p>Rôle du comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire l'interface entre les habitants et la ville, - Proposer des actions à intégrer dans le projet. <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un conseil municipal décentralisé dans le quartier de la gare ; - Organisation de conférences de presses ; - Réunions publiques.

Concertation grand public :

- Articles dans le journal municipal ;
- Réalisation d'enquêtes sur le site internet de la ville.

3) Phase de réalisation :

Concertation de proximité :

- Mise en place d'un comité de suivi. Celui-ci est issu de l'ancien comité de projet ;
- Mise en place d'un journal de correspondance ;
- Réunions publiques.

Concertation grand public :

- Articles dans le journal municipal ;
- Site internet de la ville.

4) Visite de la passerelle - sens ouest/est :

- Caractéristiques de la passerelle :

- La passerelle se présente sous la forme d'un tube de soixante dix mètres et d'un diamètre conforme aux normes, reposant sur trois pieds de faible encombrement ;
- Compatible avec l'électrification des voies - les caténares ne sont pas fixées à la passerelle.

- Ouverture de la gare côté ouest et est :

- Tableaux lumineux indiquant les départs et arrivées des trains ;
- Revêtement spécial du sol pour les non-voyants, ainsi que sur les escaliers d'accès ;
- Escalier d'accès avec revêtement antidérapant ainsi que les nez de marches et mains courantes inox équipées d'un éclairage inférieur (éclairage des marches performant en nocturne) ;
- Mise en place d'un ascenseur permettant aux PMR et autres usagers d'accéder au niveau de la passerelle ;

- Au niveau de la passerelle :

- Au droit du quai concerné, mise en place de tableaux lumineux indiquant les départs et arrivées des trains ;
- Accès au quai par un escalier identique, dans sa conception, aux escaliers précités, comportant au niveau du quai une borne de compostage ;
- A l'opposé, mise en place d'un ascenseur permettant l'accès au quai concerné ;
- Les accès aux quais sont fermés, en dehors des heures ouvrables, par les portes coulissantes ;
- Eclairage continu, en partie supérieure de la passerelle ;
- Protection de la pluie et du vent en partie supérieure de passerelle, ainsi que sur les faces latérales (hauteur : 1m) ;

- Pendant les travaux :

Mise en place d'une navette gratuite, assurant le lien entre les quartiers précités. Les horaires ont été déterminés en fonction d'une étude de flux migratoire entre les deux côtés de la gare.

5) Passage souterrain :

Au début de la visite, un bus de la ville de la Roche sur Yon, nous a fait visiter le quartier à l'ouest de la gare et, nous sommes passés sous les voies ferrées par un tunnel récemment mis en service (en remplacement d'un passage à niveau).

Sur un des côtés de ce tunnel, on a constaté la réalisation d'une voie, large, légèrement surélevée et séparée des deux chaussées, de circulation automobile, par un muret. Cette voie de circulation protégée est réservée pour les vélos, PMR, et les piétons.

B) COMPTE RENDU DE NOTRE REUNION DU 8 JUIN 2010

Cette réunion était centrée sur nos recommandations concernant la nouvelle passerelle et, une liste des points est résumée ci-après :

- La passerelle doit répondre à deux usages : accès gare et lien inter quartiers
- La passerelle visitée à la Roche sur Yon est très intéressante et son étude déjà réalisée simplifie le travail à venir sur la conception même de l'objet. Cette passerelle répond parfaitement à l'arrêté du 15 janvier 2007 pour permettre l'accessibilité aux PMR et, les détails techniques mentionnés précédemment pourront être repris, intégralement, dans le cadre de la nouvelle passerelle. Il faut, également, noter que la légèreté des pieds de fixation, est un avantage à l'implantation au milieu des voies ferrées ;
- Cette nouvelle passerelle devra répondre à un pari architectural fort pour marquer ce nouveau quartier, de même le traitement esthétique de cette nouvelle construction devra être particulièrement soigné (pour attirer un flux significatif des usagers du nouveau quartier), par la mise en place d'un mobilier urbain tel que bancs, végétalisation, éclairage adapté,...
- Cette nouvelle passerelle, sécurisée par vidéosurveillance, sera construite parallèlement au silo parking, puis dans l'axe de la rue Eblé pour assurer le lien avec le centre ville et marquer la continuité visuelle et architecturale avec le nouveau quartier Gare + ;
- La passerelle doit accueillir le passage des vélos. Il est préconisé de faciliter leur accès par l'aménagement d'une rampe en bordure d'escalier pour faire rouler un vélo tenu à la main. Sur la passerelle, 2 possibilités : un marquage pour passage en roulant afin de sécuriser la cohabitation piétons/vélos ou une contrainte de passage vélo à la main.
- Compte tenu des trafics constatés des différents quais, il a été retenu que cette passerelle permettrait, en priorité, l'accès aux quais desservant les voies B et C (TGV dans le sens Paris- province + trafic des TER) et si possible, A (TGV dans le sens province - Paris). Quant au quai desservant les voies D et E (trafic TER sur Cholet), il a été retenu l'idée de réserver le foncier au niveau supérieure de la passerelle. Toutefois, on peut rappeler que nous ne connaissons pas les projets d'agrandissements de RFF/SNCF concernant la gare d'Angers/Saint Laud pour répondre à l'explosion du trafic TER, ce qui représente une contrainte sur le dimensionnement et l'aménagement de la nouvelle passerelle ;
- Il est préconisé de faciliter le passage des bagages à roulettes par une rampe sur escaliers (même aménagement que pour les vélos ?)
- Côté place Giffard Langevin, il a été demandé un dépôt minute au droit de cette nouvelle passerelle qui sera équipé :
 - un tableau lumineux indiquant les départs et arrivées des trains,
 - une borne d'achat et/ou retrait billet ainsi que le changement de réservation, si la faisabilité technique est avérée (liaison informatique SNCF ??), et sachant que ce matériel ne pourrait être positionné que sur une propriété SNCF et non sur la voie publique.
 - un abri-vélos sécurisé et éclairé, comme réalisé récemment à Saint Briec.

Pont Noir

En complément des préconisations déjà émises, les flux doux pourraient être protégés de la circulation des véhicules par une séparation physique (cf passage souterrain de la Roche sur Yon). Si la circulation des flux doux est située sur un côté, l'aménagement de ronds-points en entrée et sortie du Pont Noir faciliterait les traversées et pourrait ralentir la circulation des véhicules.

Prochaine rencontre :

Mardi 22 juin à 20h ESAG (106 rue Eblé) : réunion d'étape avec la SARA